



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

**« Islamo-gauchisme » à l'université et dans l'UNEF :
M. Blanquer doit retirer ses propos !**

FO ESR condamne les déclarations du ministre Blanquer sur RTL le 22 octobre dernier : *« Ce qu'on appelle communément l'islamo-gauchisme fait des ravages. Il fait des ravages à l'université comme quand une organisation comme l'Unef cède à ce type de choses. »*. Il a réitéré devant le Sénat le même jour : *« Il y a des courants islamo-gauchistes très puissants dans les secteurs de l'enseignement supérieur qui commettent des dégâts sur les esprits. Et cela conduit à certains problèmes, que vous êtes en train de constater. »* Dans le contexte actuel, ces déclarations sont des accusations mensongères, qui font porter à l'université et au syndicat étudiant UNEF une part de responsabilité dans l'assassinat de notre collègue Samuel Paty !

Or l'université est le lieu même de la construction de l'esprit critique, de la confrontation des idées, de la progression des connaissances en toute indépendance, hors de tout dogme imposé de l'extérieur comme de toute consigne ministérielle ou de toute *doxa* officielle. Elle doit le demeurer. De telles déclarations, de la part d'un ministre de l'Éducation nationale, constituent une menace contre la liberté de l'enseignement universitaire, contre l'indépendance des universitaires et des chercheurs aussi.

Nous n'acceptons pas qu'une organisation syndicale, quelle qu'elle soit, l'UNEF en l'occurrence, soit ainsi dénigrée et menacée de répression par de telles accusations.

Toutes ces allégations agressives se prévalent souvent de manière abusive de défendre la « laïcité ». La laïcité est certes l'une des plus importantes expressions des libertés conquises dans le cadre républicain, la confédération FO y est tout particulièrement attachée et FO ESR la défend vigoureusement dans l'enseignement supérieur et la recherche. La laïcité n'est cependant pas une idée aux contours aussi changeants que les opinions de ses agresseurs, c'est d'abord un principe institutionnel, garantissant la stricte séparation des Églises et de l'État : en particulier, la République *« assure la liberté de conscience »* mais elle *« ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte »* (art. 1 et 2 de la loi de 1905). Ne « reconnaître » aucun culte, c'est aussi accepter de n'en contrôler aucun. Par ailleurs ces principes sont encore loin d'une stricte application puisque des cultes, avec leurs fonctionnaires, sont subventionnés dans les départements dits « concordataires » ; des enseignements sans objet défini ou certain sont dispensés sous la dénomination « théologie » dans les mêmes départements ; des fonds très importants (plus de 12 milliards d'euros annuels) sont versés par l'État à des écoles privées, principalement confessionnelles, qui revendiquent très ouvertement leur « caractère propre » et, dans l'enseignement supérieur et la recherche, un nombre croissant de diplômes délivrés par des établissements privés, majoritairement confessionnels, sont reconnus par l'État.

Réglementairement l'enseignement supérieur n'est pas « neutre et laïque », il est en revanche « laïque et indépendant » (art. 3 de la loi n°84-52 du 26 janvier 1984).

Cet article est emblématique de la « tradition universitaire » où la « neutralité » est remplacée par le « respect de la diversité des opinions » ; en effet, ces « opinions » doivent nécessairement pouvoir s'exprimer pour que le débat intellectuel à l'Université - condition nécessaire d'une recherche libre - puisse s'exercer. Cette différence avec l'enseignement primaire et secondaire est due également au fait que les étudiants sont des citoyens majeurs.

À travers ces propos, le gouvernement utilise le meurtre horrible de Samuel Paty, auquel, alors qu'il était menacé, aucune protection n'a été accordée ; il l'utilise pour diviser, pour diffamer une institution publique tout entière ainsi qu'un syndicat étudiant, introduire des procès d'intentions et tenter au nom de la lutte contre les « séparatismes » une redéfinition de la laïcité qui remettrait une fois de plus en cause la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, pilier de la République.

Nous condamnons cette utilisation de la tragédie et demandons à M. Blanquer de retirer ses propos.

Montreuil, le 28 octobre 2020